

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (BIENNALE)

19 JUIN 2015 à 18.00.

Présidence de M. François Margot, Abbé-Président.

L'assemblée biennale se tient aux Galeries du Rivage à Vevey.
598 membres sont présents. Nombreux ceux qui se sont excusés.

ACCUEIL DE M. L'ABBÉ-PRÉSIDENT

M. l'Abbé-Président François Margot souhaite une cordiale bienvenue aux très nombreux Consœurs et Confrères qui se sont déplacés afin de prendre part à cette assemblée générale. Il salue en particulier la présence de M. l'Abbé-Président honoraire André Châtelain. Les Biennales d'avant Fête des Vignerons sont des moments tout particuliers où l'on perçoit un intérêt massif exceptionnel pour les activités de la Confrérie et qui voient croître le nombre de candidatures à la Société de manière exponentielle.

L'assemblée, régulièrement convoquée, peut valablement délibérer sur les points figurants à l'ordre du jour.

Cinq scrutateurs sont désignés : Mme et MM. Vodoz, Chappuis, Détraz, de Lattre et Rimella.

PRESTATION DE SERMENT PAR LES NOUVELLES CONSOEURS ET LES NOUVEAUX CONFRERES

En raison du très grand nombre de candidatures, il est procédé en plusieurs phases à l'assermentation de 211 nouveaux membres (80 agrégations et 131 reconnaissances). La jeunesse de la plupart des membres reconnus est une preuve indéniable de l'intérêt intergénérationnel que suscite la Fête à venir.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BIENNALE DU 21 JUIN 2013

Le procès-verbal de la Biennale du 21 juin 2013 est lu et adopté avec remerciements à son auteure.

RAPPORT DE GESTION ET COMPTES 2013 - 2014

M. l'Abbé-Président présente le septième rapport de gestion du Conseil. Il sera possible de le consulter en ligne à l'adresse www.fetedesvignerons.ch dès le lendemain de la Biennale. Il est joint au présent PV.

M. Jean-Christophe Gross, Connétable, présente les comptes de la Confrérie et de la Fondation qui ont été remis aux membres présents (également joints au présent PV destiné aux archives). Ils ont été révisés par la Fiduciaire René Guignard, à Vevey, qui conclut, sans réserve, à leur approbation.

Concernant la Confrérie, il y a lieu de constater que :

le capital au 31.12.2012 de		CHF. 12'774'319.88.-
se trouve modifié par :		
- l'excédent de produit de l'exercice 2013	+	CHF. 411'663.53.-
- l'excédent de produits de l'exercice 2014	+	CHF. 487'141.17.-
d'où le capital au 31.12.2014 de		CHF. 13'673'124.85.-

Concernant la Fondation, les fonds propres de la Fondation totalisent

au 31.12.2012		CHF. 2'308'973.66
auxquels il y a lieu de soustraire :		
- l'excédent de charges de l'exercice 2013 de	-	CHF. 10'882.78.-

- l'excédent de charges de l'exercice 2014 de - CHF. 104'384.59.-
D'où un total de fonds propres au 31.12.2014 de CHF. 2'193'706.29-

C'est à l'unanimité que l'assemblée approuve le rapport de gestion et prend acte du rapport de révision de la fiduciaire. Elle adopte à l'unanimité les comptes 2013-2014 de la Confrérie et de la Fondation, puis elle donne décharge au Conseil ainsi qu'au Connétable, M. Jean-Christophe Gross, de leur gestion des exercices sous revue des deux institutions. M. Margot remercie pour la confiance témoignée par l'assemblée.

ÉLECTIONS STATUTAIRES

Les statuts de la Confrérie prévoient la possibilité d'accorder le titre de Conseiller honoraire à tout membre du Conseil qui y a siégé durant 20 ans et plus ; celui qui atteint l'âge de 70 ans révolus se voit conférer irrévocablement ce même statut.

Ainsi, trois membres du Conseil vont, dès cette assemblée, quitter les rangs du Conseil pour accéder à l'honorariat. Il s'agit de MM. Philippe Chabloz, Jean Francey et Jean-Pierre Chollet à qui François Margot rend hommage :

Philippe Chabloz est entré au Rière-Conseil le 3 juin 1983. Il participe depuis lors aux travaux de la Commission des vignes et accède au Conseil le 23 avril 1993. Pour la Fête des Vignerons 1999, il est en charge de la Troupe des Convives de la St Martin. Philippe Chabloz est homme de qualité, de modestie et non d'éloquence, bien qu'il ait toujours très clairement donné son avis. A sa demande, il rejoindra les rangs des Conseillers honoraires après avoir siégé 32 ans durant au sein du Conseil !

Jean Francey, également, demande à pouvoir être mis au bénéfice de l'honorariat. Il est entré au Rière-Conseil le 24 avril 1993. Avant cela, il a été, de 1981 à 1993, le Secrétaire de la Commission des vignes. Lors de la Fête des Vignerons de 1999, il a fait partie de la Commission S6, en charge des transports. Il est entré au Conseil le 22 juin 2001. Jean Francey est un homme d'une rigueur toute géométrique. Pour la Commission des vignes, il a effectué un travail de bénédictin avant l'introduction de la gestion des données sous forme informatique. De plus, c'est un homme discret mais d'une grande affabilité et fiabilité. Il a toujours accompagné avec compétence la Commission des vignes dans ses travaux, connaissant comme personne chaque accès à toutes les parcelles à visiter situées entre Lausanne et Lavey-les-Bains.

Enfin, Jean-Pierre Chollet doit également céder sa place au sein du Conseil. Il ne le fait pas de manière volontaire mais parce que, né en 1943, il est atteint par la limite d'âge. François Margot éprouve beaucoup d'amitié et de reconnaissance à l'égard de celui qui l'a accompagné d'une amitié fidèle et critique durant ses deux premières années de présidence. Jean-Pierre Chollet est entré au Rière-Conseil le 9 juin 1995. Lors de la Fête des Vignerons de 1999, il a été membre de la troupe d'Honneur en tant que Commandant des Cent-Suisses. Il accède au Conseil le 22 juin 2001 et est désigné Vice-Président de la Confrérie des Vignerons le 31 mai 2005. Il assiste alors l'Abbé-Président André Châtelain. Il est aujourd'hui pleinement investi de fonctions dans la préparation de la Fête des Vignerons 2019, au titre de président de la Commission préparatoire.

Tous trois sont chaleureusement et longuement applaudis.

Pour remplacer Jean-Pierre Chollet à la Vice-présidence de l'Association et de la Fondation de la Confrérie des Vignerons, le Conseil a nommé, le 16 juin 2015, Pierre Monachon que l'Abbé-Président qualifie d'homme de qualité, de finesse et de tradition. Le Conseil respecte par ce choix un nouvel usage, vieux d'environ quarante ans, qui veut que l'Abbé-Président soit secondé par un Vice-Président issu du monde viticole. Il a signature collective à deux, sans l'Abbé-Président.

Afin de remplacer les Conseillers sortants, le Conseil a trois candidats à présenter. Dans le Rapport de gestion, il est fait mention du nombre des Consœurs qui ont rejoint les rangs de la Confrérie. Elles représentent à ce jour près de 20% des membres, L'heure est donc venue de présenter les premières candidatures féminines au Conseil.

La première candidate se nomme Isabelle Raboud. Mariée, mère de trois enfants, elle vit à Corseaux et est Consœur depuis 2010. Mme Raboud est licenciée en ethnologie et en musicologie. Membre du Chœur rouge lors de la Fête des Vignerons 1999, elle a été conservatrice à

l'Alimentarium, et est actuellement directrice du Musée gruérien à Bulle. Elle est l'auteure de nombreuses recherches consacrées au patrimoine culinaire suisse et au patrimoine immatériel.

La seconde candidate se nomme Janine Huber. Vigneronne d'un magnifique domaine sous Antagnes, l'Abbaye de Salaz, qu'elle exploite en famille. Elle est ingénieure en œnologie et viticulture de l'Ecole d'ingénieurs de Changins. Elle a dirigé l'étude des terroirs viticoles valaisans et a été collaboratrice technique auprès de Vitival. Elle est Consoeur depuis 2013.

Enfin, le Conseil propose la candidature de M. le président des œnologues suisse, Daniel Dufaux. Egalement au bénéfice d'un diplôme d'ingénieur œnologue suite à ses études à Changins, il occupe actuellement la fonction de directeur adjoint de la maison Badoux à Aigle.

Il n'y a pas d'autres candidatures. Les trois nouveaux Conseillères et Conseiller sont élus par acclamation. Ils sont désormais membres de droit, sans signature, du Conseil de l'Association ainsi que de la Fondation de la Confrérie des Vignerons. L'Abbé-Président souligne que c'est une page toute particulière qui s'ouvre pour la Confrérie, avec l'arrivée de deux femmes au sein du Conseil. Il leur souhaite à toutes et tous de trouver beaucoup de plaisir à y siéger.

La série sortante du Conseil se compose de MM. Jean-Claude Blanc, François Murisier, Claude Richard et Alain Emery. Les quatre acceptent une réélection. C'est par un vote unanime et des applaudissements que l'assemblée renouvelle sa confiance aux Conseillers ainsi reconduits dans leur fonction.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Les modifications statutaires proposées, que chacun a pu consulter sur le site www.confreriesdesvignerons.ch ou au Bureau de la Confrérie des Vignerons, ont été rendues nécessaires en raison de la diminution régulière et inexorable depuis plusieurs années du capital de la Fondation. Les buts de la Fondation, tels qu'ils figurent à l'article 3 des statuts en vigueur actuellement, font en effet supporter l'entier des charges liées aux visites des vignes et les récompenses aux vigneronns méritants à la seule Fondation. Une recapitalisation par donation de la Confrérie à la Fondation serait lourdement taxée par le fisc. Ainsi, après concertation avec les autorités fiscales, la solution qui consiste à modifier les statuts en faisant passer de la Fondation à l'Association tout ce qui touche à la visite des vignes, permettrait de résoudre ce problème d'érosion des moyens financiers. Il s'agit ainsi de proposer le simple glissement de certains buts statutaires de la Fondation à l'Association de la Confrérie des Vignerons.

François Margot commente un à un les articles touchés par ces modifications. Il ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée. Les articles peuvent ainsi être mis au vote en une fois. Avec 1 opposition et 2 abstentions, les modifications statutaires sont adoptées à la très large majorité (majorité des 2/3 requise).

Les statuts de l'Association et de la Fondation dans leur nouvelle teneur entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2015.

CANDIDATURE DE LA FETE DES VIGNERONS L'UNESCO

Exceptionnelles, toutes les Fêtes des Vignerons l'ont été, car, à chaque nouvelle édition, elles sont portées par des milliers de figurants et de bénévoles. Les Fêtes des Vignerons marquent durablement l'histoire de la région, la mémoire de chacun. Elle se fondent sur une force participative extraordinaire. Ce sont là quelques unes des raisons pour lesquelles la Confédération suisse a choisi de présenter cette tradition vivante pour être portée sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Elle est l'une des huit traditions que la Suisse compte présenter au cours de la décennie à venir et la première à avoir fait l'objet d'un acte de candidature déposé par la Suisse le 31 mars dernier. Afin de rendre possible le dépôt de cette candidature dans un laps de temps très court, une immense énergie a été déployée. L'Abbé-Président remercie tous ceux qui ont répondu à l'appel de la Confrérie et ont apporté leur témoignage écrit et manifesté leur attachement à la Fête à l'occasion de la constitution du dossier de candidature.

FÊTE DES VIGNERONS 2019

En préambule, François Margot transmet à chacun le plus chaleureux des saluts de la part de Daniele Finzi Pasca retenu depuis plusieurs semaines sur le continent américain. Sa présence à Vevey n'est que partie remise.

Aspects opérationnels :

Le Conseil de la Confrérie des Vignerons et le Conseil stratégique de la Fête des Vignerons 2019 ont à ce jour défini la vision à long terme et se sont occupés des questions opérationnelles. Le Conseil stratégique se compose de l'Abbé-Président, Jean-Pierre Chollet, Pierre Monachon, Jean de Gautard, Nicolas Gehrig, Olivier Steimer, François Murisier, Claude Richard, Daniel Willi, Sabine Carruzzo, Jean-Christophe Gross, Carine Jaggi, Juri Steiner et Ian Logan. Les tâches ont été réparties et les principes opérationnels posés. Ainsi, un premier cadre financier et budgétaire a été établi. Il se situe à ce jour aux environs de CHF. 65 millions. Pour ce faire, il a fallu comparer, évaluer et adapter les données connues de la Fête des Vignerons de 1999. Lors de la dernière Fête, la billetterie représentait le 70% des recettes. Ainsi, avec une arène pouvant contenir de 16-17'000 places à vendre, le nombre minimum de représentations nécessaires afin de parvenir à l'équilibre financier est de 18. En novembre 2014, le Conseil de la Confrérie a défini l'enveloppe budgétaire allouée à la création. Une évaluation du coût du lieu scénique (sécurité, infrastructures, finance, nombre de places) a également été étudié et des démarches exploratoires sur la faisabilité technique de son édification sur la place du Marché selon les standards actuels réalisées. Plusieurs rencontres avec la Municipalité de Vevey ont eu lieu. En outre, des locaux industriels proches de la gare ont été retenus pour abriter le centre des activités opérationnelles (bureaux, salles de réunion, ateliers). Des principes de bonne gouvernance et d'analyse des risques ont été définis. Les premières questions juridiques ont été traitées (contrats d'engagement, droits d'auteur...). Les démarches exploratoires auprès de partenaires financiers potentiels ont été entreprises. Une stratégie de communication, qui prend en compte les nouveaux moyens de communication, mais aussi tout ce qui a trait au respect et à la maîtrise de l'image de la Fête et de la Confrérie des Vignerons, est en cours de définition. La palette des activités est donc vaste et complexe. Afin de mener à bien la coordination et l'organisation de tous ces aspects, le Conseil a désigné, en novembre 2014, M. Frédéric Hohl en tant que directeur d'exploitation. Agé de 52 ans, M. Hohl est au bénéfice d'une solide expérience dans l'organisation de grands événements, tels l'Expo.02 où il fut directeur d'exploitation, l'Euro 2008 à Genève, etc.

Frédéric Hohl, qui est invité à s'exprimer brièvement, tient à féliciter tous ces jeunes Consœurs et Confrères assermentés ce soir. A 14 ans, il a vu sa première Fête des Vignerons. En 1999, il y a amené ses parents. Il est impressionné par l'ampleur prise par l'événement. Pour lui, les mots les plus significatifs sont ferveur et fierté. Diriger cette Fête est un vrai et beau challenge. Comme avec un fusil à un coup, on n'a pas droit à l'erreur. La Fête de 2019 représente un extraordinaire défi technologique. Du point de vue artistique, il faudra savoir toucher tous les spectateurs ainsi que les participants. Sa stratégie consiste à toujours réfléchir à partir de Vevey, puis de la région, puis de Suisse et enfin vers l'international.

La recherche de sponsors est un défi majeur, la Fête ne s'appuyant pas, fait rare et remarquable, sur de l'argent public. Il prend actuellement connaissance des possibilités d'utilisation du domaine public à Vevey, et se veut à l'écoute des commerçants. Il s'agira d'anticiper les problèmes posés par la météo. Enfin, ces prochains mois seront aussi consacrés à la mise en route d'une plateforme informatique et la validation de l'organigramme.

C'est en 2016 que débutera la phase opérationnelle. C'est là que la Confrérie aura besoin de chacun. Il pense mettre sur pied une plateforme pour centraliser toutes les compétences. Ainsi, il profite de la parole donnée pour lancer un appel aux Consœurs et Confrères désireux de s'engager pour l'organisation de la Fête. Ils peuvent d'ores et déjà s'annoncer auprès du Secrétariat de la Confrérie des Vignerons. Car, bientôt, ils se verront sollicités pour faire partie de très nombreuses commissions. La perspective en est fixée à l'automne 2015 et début 2016. Les paroles de Frédéric Hohl provoquent de chaleureux applaudissements.

La pyramide des commissions va donc commencer à se construire progressivement, en fonction des missions à assumer prioritairement. L'Abbé-Président rappelle que ces sont les membres de la Confrérie qui seront placés aux premiers rangs. Avec un principe à respecter : le bénévolat d'abord, incarnation naturelle d'un processus participatif.

Aspects artistiques :

C'est grâce à des relations régulières avec Daniele Finzi Pasca et tous ses proches, que la Commission préparatoire a pu mener ses réflexions et ses travaux. La Commission préparatoire se compose de l'Abbé-Président et de Mmes et MM. Jean-Pierre Chollet, Blaise Duboux, Jean de Gautard, François Murisier, Daniel Schmutz, Olivier Steimer, Jean-Daniel Porta, Pierre Monachon, Jean-Christophe Gross, Sabine Carruzzo, Anne-Catherine Sutermeister, Juri Steiner, Hervé Klopfenstein, Pascal Crittin, Daniel Bovard et Pierre-Yves Mingard. Ses travaux ont été dominés par l'idée suivante : la Confrérie des Vignerons est gardienne de son histoire et de celle de la Fête. Elle joue donc un rôle prépondérant et doit donner l'impulsion dans le processus de préparation de la Fête. La Commission a étudié la place du Marché afin que l'arène permette l'extrême proximité avec le jeu des figurants pour susciter des émotions. Elle s'est forgée une opinion sur les forces créatrices de ce pays, établi les lignes de forces pour les cahiers des charges. Pour le choix des créateurs, outre leur talent, il a pris en compte leur capacité à s'intégrer dans une équipe. Le choix a été fait, en désignant Daniele Finzi Pasca, de privilégier un travail de création participatif et horizontal. On se doit de parvenir à une complicité des langages, des textes, des compositions, etc... 2019 sera une œuvre collective. Elle est encore une grappe en devenir. Durant cette année, le fruit va nouer, se développer. Il y a encore des entretiens à tenir, mais la grappe est en promesse. Les derniers jours de septembre devraient promettre une belle vendange. Ainsi, l'Abbé-Président pense que d'ici à trois mois, la Confrérie sera en mesure de présenter en primeur aux membres de la Société toute l'équipe qui sera en charge de la création artistique.

Des applaudissements nourris saluent les mots de l'Abbé-Président.

L'information est encore donnée que les figurants pourront s'inscrire probablement vers la fin 2017. Suite à la modification des statuts après la Fête de 1999, le Conseil va arrêter un règlement spécialement établi pour la Fête des Vignerons 2019 réglant les droits et devoirs des Consœurs et Confrères.

Charly Neyroud tient à remercier les membres du Conseil pour cette magnifique présentation et souhaite qu'on puisse créer une belle Fête des Vignerons.

PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Il n'y a pas de propositions individuelles.

La séance est levée à 20h 30. Elle est suivie de la projection du film réalisé pour accompagner le dossier UNESCO et d'un apéritif.

L'Abbé-Président
François Margot

La Secrétaire
Sabine Carruzzo